



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 31070 B1**
- (51) Cl. internationale : **G06Q 20/00; G06K 9/00; G07F 7/10; G07G 1/12**
- (43) Date de publication : **04.01.2010**
-
- (21) N° Dépôt : **31984**
- (22) Date de Dépôt : **12.06.2009**
- (30) Données de Priorité : **16.11.2006 ZA 2006/09537**
- (86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/IB2007/054659 15.11.2007**
- (71) Demandeur(s) : **NET 1 UEPS TECHNOLOGIES, INC., 4TH FLOOR, PRESIDENT'S PLACE, CNR JAN SMUTS AND BOLTON ROAD ROSEBANK 2196 JOHANNESBURG (ZA)**
- (72) Inventeur(s) : **BELAMANT, Serge Christian Pierre**
- (74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**
-
- (54) Titre : **VERIFICATION DE L'IDENTITE D'UNE PARTIE INITIANT UNE TRANSACTION.**
- (57) Abrégé : L'INVENTION CONCERNE UN SYSTÈME POUR FACILITER UNE TRANSACTION FINANCIÈRE ENTRE UN INITIATEUR POTENTIEL ET UN DESTINATAIRE, COMPRENANT UNE UNITÉ DE VÉRIFICATION D'IDENTITÉ ET DE COMPTE PERMETTANT DE VÉRIFIER L'IDENTITÉ DE L'INITIATEUR POTENTIEL DE LA TRANSACTION ET LE COMPTE QUE L'INITIATEUR POTENTIEL POSSÈDE AUPRÈS D'UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER, CETTE UNITÉ DE VÉRIFICATION D'IDENTITÉ ET DE COMPTE ÉTANT OPÉRÉE PAR UN VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT. L'UNITÉ DE VÉRIFICATION D'IDENTITÉ ET DE COMPTE COMPREND DES MOYENS DE MÉMORISATION POUR STOCKER UN IDENTIFICATEUR DE L'INITIATEUR D'UNE TRANSACTION POTENTIEL, AINSI QUE DES INFORMATIONS CONCERNANT AU MOINS UN COMPTE DÉTENU PAR L'INITIATEUR AUPRÈS D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE. DES MOYENS DE SAISIE D'IDENTIFICATEUR PERMETTENT À L'INITIATEUR D'INTRODUIRE SON IDENTIFICATEUR LORSQU'IL S'INSCRIT AUPRÈS DU SERVICE. DES MOYENS D'OBTENTION D'INFORMATIONS DE COMPTES PERMETTANT D'OBTENIR DES INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE

L'INITIATEUR DE LA TRANSACTION AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER, DES MOYENS DE SAISIE D'IDENTIFICATEUR PERMETTANT À L'INITIATEUR D'INTRODUIRE SON IDENTIFICATEUR, ET DES MOYENS DE COMMUNICATION PERMETTANT LA COMMUNICATION AVEC UN VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SONT SITUÉS CHEZ LE DESTINATAIRE DE LA TRANSACTION, AFIN DE PERMETTRE LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS DE COMPTE ET L'IDENTIFICATEUR AU VÉRIFICATEUR, ET LA RÉCEPTION D'UNE CONFIRMATION DE VÉRIFICATION OU D'UN REJET DE LA PART D'UN VÉRIFICATEUR, AVANT QUE L'INITIATEUR N'EFFECTUE LA TRANSACTION FINANCIÈRE AVEC LE DESTINATAIRE.

RESUME

L'invention concerne un système pour faciliter une transaction financière entre un initiateur potentiel et un destinataire, comprenant une unité de vérification d'identité et de compte permettant de vérifier l'identité de l'initiateur potentiel de la transaction et le compte que l'initiateur potentiel possède auprès d'un établissement financier, cette unité de vérification d'identité et de compte étant opérée par un vérificateur indépendant. L'unité de vérification d'identité et de compte comprend des moyens de mémorisation pour stocker un identificateur de l'initiateur d'une transaction potentiel, ainsi que des informations concernant au moins un compte détenu par l'initiateur auprès d'une institution financière. Des moyens de saisie d'identificateur permettent à l'initiateur d'introduire son identificateur lorsqu'il s'inscrit auprès du service. Des moyens d'obtention d'informations de comptes permettant d'obtenir des informations concernant le compte de l'initiateur de la transaction auprès de l'établissement financier, des moyens de saisie d'identificateur permettant à l'initiateur d'introduire son identificateur, et des moyens de communication permettant la communication avec un vérificateur indépendant sont situés chez le destinataire de la transaction, afin de permettre la transmission des informations de compte et l'identificateur au vérificateur, et la réception d'une confirmation de vérification ou d'un rejet de la part d'un vérificateur, avant que l'initiateur n'effectue la transaction financière avec le destinataire.

04 JAN 2010

VERIFICATION DE L'IDENTITE D'UNE PARTIE INITIANT UNE TRANSACTION

Cette invention se rapporte à la vérification de l'identité d'une partie initiant une transaction potentielle avant que la partie initiant la transaction ne procède à la transaction financière électronique. Elle se rapporte plus particulièrement à un système et à une méthode de vérification de l'identité d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne procède à la transaction financière électronique.

Généralement, selon l'invention, un identifiant fourni par une partie initiant une transaction potentielle est stocké par un vérificateur tiers qui ne sera pas partie à la transaction, et l'identifiant est ensuite vérifié par le vérificateur, pour un vendeur ou une institution financière avec lequel la partie initiant la transaction souhaite faire une transaction (la « partie bénéficiaire de la transaction »), avant que la partie bénéficiaire de la transaction ne procède à la transaction, afin de garantir la partie bénéficiaire de la transaction que la personne qui prétend être la partie initiant la transaction est bien la partie initiant la transaction. On pourra apprécier que la tierce partie se satisfera de l'identité de la partie initiant la transaction potentielle.

L'identifiant peut être un code PIN ou un scan biométrique.

On pourra apprécier que la transaction peut, en particulier, être une transaction au point de vente, le vendeur ayant besoin de vérifier l'identité de la partie initiant la transaction potentielle. L'identifiant peut être lié à un compte de la partie initiant la transaction auprès d'une institution financière, ou à plusieurs comptes dans la même institution financière ou dans différentes institutions financières. Le vérificateur peut confirmer que la partie initiant la transaction dispose des comptes pertinents auprès des institutions financières lorsque la partie initiant la transaction souscrit aux services proposés par le vérificateur.

Ainsi, selon un premier aspect de l'invention, un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction est fourni, incluant

un système de vérification de l'identité et du compte afin de vérifier l'identité de la partie initiant la transaction potentielle et un compte que la partie initiant la transaction potentielle possède auprès d'une institution financière, le système de vérification de l'identité et de compte étant opéré par un vérificateur indépendant.

De plus, selon ce premier aspect de l'invention, une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction est fournie, incluant

la vérification de l'identité de la partie initiant la transaction potentielle et du compte dont il dispose auprès d'une institution financière, avant que la partie initiant la transaction ne procède à la transaction financière électronique, par un vérificateur indépendant.

Le système de vérification de l'identité et du compte peut aussi inclure une unité de stockage afin de stocker un identifiant de la partie initiant une transaction potentielle et les coordonnées bancaires d'au moins un compte détenu par la partie initiant la transaction auprès de l'institution financière. Il peut également disposer d'un système d'entrée de l'identifiant, par lequel la partie initiant la transaction peut entrer son identifiant et un système d'obtention des coordonnées bancaires afin d'obtenir les coordonnées bancaire du ou des comptes détenus par la partie initiant la transaction potentielle auprès de l'institution financière.

Le vérificateur peut contrôler les coordonnées bancaires et peut ainsi disposer d'un système de communication afin de communiquer avec l'institution financière pour confirmer les coordonnées bancaires auprès de l'institution financière pertinente. Le vérificateur peut également recevoir un système permettant de recevoir l'identifiant et les coordonnées bancaires de la partie initiant la transaction potentielle auprès de la partie bénéficiaire de la transaction, qui doivent être vérifiés ; et un système de réponse afin de répondre à une partie bénéficiaire d'une transaction, en réponse à une demande de vérification de l'identifiant et des coordonnées bancaires de la partie initiant une transaction potentielle.

Les données seront de préférence envoyées au vérificateur sous forme cryptée, afin que le système de vérification de l'identité et du compte puisse également inclure un système de décryptage afin de décrypter les données cryptées.

Il est évident que le vérificateur se satisfera que la personne prétendant être le titulaire du compte est bien cette personne. Ceci peut être réalisé par référence aux papiers d'identité de la personne. De plus, le système de vérification de l'identité et du compte se trouvera dans un environnement extrêmement sécurisé.

Selon un deuxième aspect de l'invention, un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne procède à une transaction financière électronique, incluant

- un système d'obtention des coordonnées bancaires afin d'obtenir les coordonnées d'un compte détenu par la partie initiant la transaction potentielle auprès de l'institution financière ;
- un système d'obtention de l'identifiant par lequel la partie initiant la transaction peut entrer son identifiant ;
- un système de communication pour communiquer avec un vérificateur tiers indépendant afin de fournir les coordonnées bancaires et l'identifiant au vérificateur et pour recevoir confirmation de la vérification ou le rejet du vérificateur.

On pourra apprécier que le système de fourniture des coordonnées bancaires, le système d'entrée de l'identifiant et le système de communication se trouveront chez la partie bénéficiaire de la transaction potentielle.

Toujours selon le deuxième aspect de l'invention, une méthode permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant la transaction avant que la partie initiant la transaction ne procède à une transaction financière électronique est fournie, dans laquelle une partie bénéficiaire d'une transaction potentielle

- obtient les coordonnées d'un compte bancaire détenu auprès d'une institution financière par la partie initiant la transaction potentielle ;
- obtient un identifiant de la partie initiant la transaction potentielle de la partie initiant la transaction potentielle ;
- communique les coordonnées bancaires et l'identifiant à un vérificateur tiers indépendant ;
- reçoit une confirmation de vérification ou le rejet du vérificateur.

Le système selon le deuxième aspect de l'invention peut inclure un système d'obtention des informations personnelles afin d'obtenir des informations sur la partie initiant la transaction potentielle.

Toujours selon le deuxième aspect de l'invention, un dispositif au point de vente est fourni, programmé pour envoyer les coordonnées bancaires et un identifiant d'une partie initiant

une transaction potentielle à un vérificateur indépendant pour vérification avant de commencer une transaction financière.

Le deuxième aspect de l'invention s'étend par conséquent à une méthode de programmation d'un dispositif au point de vente en vue d'envoyer les coordonnées bancaires et un identifiant d'une partie initiant une transaction potentielle à un vérificateur indépendant pour vérification avant de commencer une transaction financière.

Le système selon le deuxième aspect de l'invention peut disposer d'un système de cryptage afin de crypter les données devant être envoyées au vérificateur.

L'identifiant peut être un scan biométrique, auquel cas le système d'entrée de l'identifiant peut être un scanner biométrique. Au lieu de cela, l'identifiant peut être un code PIN, auquel cas le système d'entrée de l'identifiant peut être un clavier.

Les personnes familiarisées avec la question pourront encore apprécier que la majorité des transaction au point de vente utilisent une carte, dotée d'une bande magnétique ou d'une puce (que l'on appelle « carte intelligente »), et que les coordonnées bancaires, comme le numéro de compte, sont stockées sur la carte. Ainsi, le système d'obtention des coordonnées bancaires peut être simplement un lecteur de carte.

L'identifiant utilisé par le vérificateur peut être le même qu'un identifiant utilisé par la partie initiant la transaction potentielle avec son compte ou peut différer.

L'invention va maintenant être décrite au moyen d'exemples à caractère non limitatif, avec référence aux schémas qui l'accompagnent, qui présentent sous forme schématique un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, et un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction potentielle avant qu'une transaction financière électronique ne soit réalisée, selon l'invention.

Dans les schémas, le numéro de référence 10 fait généralement référence à un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction potentielle avant qu'une transaction financière électronique ne soit réalisée, et le numéro de référence 11 fait généralement référence à un système permettant de faciliter la transaction, selon l'invention. Le système 10 est doté d'un système au point de vente 12 et d'un scanner d'empreintes digitales 14. Le système 11 est doté d'un processeur 16, d'un scanner d'empreintes digitales supplémentaire 18, d'une unité de stockage 20 et d'un lecteur de carte 22. Le système 11 se compose d'un système de vérification de l'identité et du compte. Le lecteur de carte 22 lit aussi bien les cartes à bande magnétique que les cartes intelligentes, qu'il s'agisse de carte de retrait, de crédit ou de compte chèque. Le système au point de vente 12 est connecté au processeur 16 via un réseau de communication 24 qui peut être l'Internet ou un réseau privé. Le système au point de vente 12 communique également avec une installation informatique 26 d'une banque traitant la transaction via le réseau 24. Le système au point de vente 12 est doté d'un lecteur de carte magnétique 28, d'un écran 30, de touches de contrôle 32, d'un clavier 34 et d'un système de cryptage 36. Le processeur 16 dispose également d'une unité réceptrice 38 qui reçoit les données envoyées par le système au point de vente 12, un décrypteur 40 pour décrypter les données cryptées et une unité de réponse 42 pour envoyer un message de réponse au système au point de vente 12.

Le système au point de vente 12 et le scanner 40 se trouvent chez un vendeur, et le système de vérification de l'identité et du compte constitué du processeur 16, du scanner 18, de l'unité de stockage 20 et du lecteur de carte 22 se trouvent et sont exploités par un vérificateur indépendant réputé.

On pourra encore apprécier que le système au point de vente est un système conventionnel modifié et programmé pour fonctionner conformément à l'invention.

En utilisation, une personne qui souhaite souscrire à un service de vérification proposé par le vérificateur voit sa carte lue, au moyen du lecteur 22, afin de fournir ses coordonnées bancaires et voit ses empreintes digitales scannées par le scanner 18. Son identité est soigneusement contrôlée, par exemple par référence à sa carte d'identité. Son identité peut également être contrôlée en contrôlant ses empreintes digitales par rapport à celles qui se trouvent dans une base de données officielle du gouvernement. Ses comptes sont vérifiés en contactant les banques ou autres institutions financières pertinentes. Son nom, ses numéros de compte et ses empreintes digitales sont ensuite stockées dans l'unité de stockage 20.

Lorsque la personne souhaite réaliser une transaction financière chez le vendeur, la carte qu'elle souhaite utiliser est lue en la passant dans le lecteur de carte 28 du système au point de vente 12 et ses empreintes digitales sont scannées par le scanner 14. Son nom et son numéro de compte, qui sont obtenus à partir de la carte, et le scan des empreintes digitales, sont ensuite cryptés, par le système de cryptage 36 et transmis au processeur 16. Ces données sont reçues par l'unité réceptrice 38 puis décryptées par le décrypteur 40 et le nom et les empreintes digitales de la personne sont ensuite comparés aux informations correspondantes stockées par rapport au numéro de compte dans l'unité de stockage 20. Si ces informations sont les mêmes (ou sont suffisamment similaires), alors l'identité de la partie initiant la transaction potentielle est vérifiée et un signal d'accord adapté est envoyé au système au point de vente 12 via le module de réponse 42. Si ces informations diffèrent suffisamment, alors un signal de rejet approprié est envoyé au système au point de vente 12. Le résultat de la vérification s'affiche sur l'écran 30. Si l'identité de la partie initiant la transaction potentielle a été vérifiée, alors la transaction financière se déroule automatiquement de la manière habituelle. Si les coordonnées de la personne ne sont pas vérifiées, la transaction n'est pas réalisée.

RECLAMATIONS

1. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, qui inclut un système de vérification de l'identité et du compte afin de vérifier l'identité de la partie initiant la transaction potentielle et un compte que la partie initiant la transaction potentielle possède auprès d'une institution financière, le système de vérification de l'identité et de compte étant opéré par un vérificateur indépendant.
2. Un système permettant de faciliter une transaction entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 1, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut une unité de stockage afin de stocker l'identifiant de la partie initiant la transaction potentielle et les coordonnées d'au moins un des comptes détenus par la partie initiant la transaction dans l'institution financière.
3. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 2, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut un système d'entrée de l'identifiant par lequel la partie initiant la transaction peut entrer son identifiant.
4. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 2, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut un système d'obtention des coordonnées bancaires afin d'obtenir les coordonnées du compte détenu par la partie initiant la transaction potentielle auprès de l'institution financière.
5. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 3, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut un système de communication afin de communiquer avec l'institution financière pour confirmer les coordonnées bancaires auprès de l'institution financière pertinente.
6. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 2, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut un système de réception pour recevoir l'identifiant et les coordonnées bancaires d'une partie initiant une transaction potentielle de la part d'une partie bénéficiaire d'une transaction, à des fins de vérification par le vérificateur.
7. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 6, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut un système de réponse afin de répondre à une partie bénéficiaire d'une transaction en réponse à une demande de vérification de l'identifiant et des coordonnées bancaires de la partie initiant la transaction potentielle.

8. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, tel que décrit dans la Réclamation 6, dans lequel le système de vérification de l'identité et du compte inclut un système de décryptage afin de décrypter les données cryptées reçues de la partie bénéficiaire de la transaction.
9. Une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, qui inclut la vérification de l'identité de la partie initiant la transaction potentielle et d'un compte dont elle dispose auprès d'une institution financière, avant que la partie initiant la transaction ne réalise une transaction financière électronique, par un vérificateur indépendant.
10. Une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction telle que décrite dans la Réclamation 9, qui inclut le stockage par le vérificateur d'un identifiant de la partie initiant une transaction potentielle et les coordonnées du compte détenu par la partie initiant la transaction auprès de l'institution financière.
11. Une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction telle que décrite dans la Réclamation 10, qui inclut l'obtention de l'identifiant de la partie initiant la transaction potentielle et la confirmation de son identité.
12. Une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction telle que décrite dans la Réclamation 10, qui inclut l'obtention des coordonnées bancaires du compte détenu par la partie initiant la transaction potentielle auprès de l'institution financière.
13. Une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction telle que décrite dans la Réclamation 9, qui inclut la confirmation du compte auprès de l'institution financière.
14. Un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne réalise une transaction financière électronique avec une partie bénéficiaire d'une transaction, qui inclut un système d'obtention des coordonnées bancaires afin d'obtenir les coordonnées bancaires d'un compte détenu par la partie initiant la transaction potentielle auprès d'une institution financière ;
un système d'entrée de l'identifiant par lequel la partie initiant la transaction peut entrer son identifiant ;
un système de communication afin de communiquer avec un vérificateur indépendant pour fournir les coordonnées bancaires et l'identifiant au vérificateur et recevoir confirmation de la vérification ou le rejet du vérificateur.
15. Un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne réalise une transaction financière électronique avec une partie bénéficiaire d'une transaction tel que décrit dans la Réclamation 14, dans lequel le système d'obtention des coordonnées bancaires, le

système d'entrée de l'identifiant et le système de communication se trouvent chez la partie bénéficiaire de la transaction.

16. Un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne réalise une transaction financière électronique avec une partie bénéficiaire d'une transaction tel que décrit dans la Réclamation 14, qui inclut un système de cryptage afin de crypter les données devant être envoyées au vérificateur.
17. Un système au point de vente programmé pour envoyer des coordonnées bancaires et un identifiant d'une partie initiant une transaction potentielle à un vérificateur indépendant pour vérification avant de réaliser une transaction financière.
18. Une méthode de vérification des coordonnées d'une partie initiant une transaction avant que la partie n'initie une transaction financière électronique avec une partie bénéficiaire d'une transaction, dans laquelle la partie bénéficiaire de la transaction obtient les coordonnées bancaires d'un compte détenu par la partie initiant la transaction potentielle auprès d'une institution financière ;
obtient un identifiant de la partie initiant la transaction potentielle de la partie initiant la transaction potentielle ;
communique les coordonnées bancaires et l'identifiant à un vérificateur indépendant ;
reçoit confirmation de la vérification ou le rejet du vérificateur.
19. Une méthode de préparation du système au point de vente afin de réaliser des transactions financières sécurisées, qui inclut sa programmation afin d'envoyer des coordonnées bancaires et un identifiant d'une partie initiant une transaction potentielle à un vérificateur indépendant à des fins de vérification avant de réaliser une transaction financière.
20. Un système permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire d'une transaction, substantiellement tel que décrit ici en référence aux schémas fournis ici.
21. Une méthode permettant de faciliter une transaction financière entre une partie initiant une transaction potentielle et une partie bénéficiaire, substantiellement telle que décrite ici en référence aux schémas fournis ici.
22. Un système permettant de vérifier les coordonnées d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne réalise une transaction financière électronique avec une partie bénéficiaire d'une transaction, substantiellement tel que décrit ici en référence aux schémas fournis ici.
23. Une méthode permettant de vérifier l'identité d'une partie initiant une transaction avant que la partie initiant la transaction ne réalise une transaction financière électronique avec une partie bénéficiaire d'une transaction, substantiellement telle que décrite ici en référence aux schémas fournis ici.

1/1

